

REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE LES 3 SAULES

**ANNEXE N°1 : LES RESIDENTS MINEURS**

ARTICLE 1 : L’accueil de mineur est soumis à l’accord préalable, par écrit, du responsable légal.

Une attestation de responsabilité sera complétée et signée par le détenteur de l’autorité parentale.

Le Contrat de Résidence sera signé par le Responsable légal et le jeune

Le responsable légal devra prendre connaissance du règlement intérieur et le signer.

ARTICLE 2 : Chaque mineur doit être rentré à la Résidence au plus tard à 22h sauf demande particulière écrite du responsable légal.

Jusqu’à 23h, le mineur pourra se trouver uniquement dans les parties collectives de la Résidence ou dans sa chambre mais en aucun cas dans la chambre d’un autre résident.

A 22h, le veilleur sera chargé de vérifier que le jeune mineur est bien dans la Résidence et à 23h il vérifiera qu’il se trouve dans sa chambre et seul.

ARTICLE 3 : Le mineur pourra accueillir un visiteur jusqu’à 20h dans sa chambre et entre 20h et 22h dans les parties collectives. A partir de 22h, tout visiteur extérieur devra avoir quitté la Résidence.

ARTICLE 4 : La Résidence devra être tenue informée à l’avance de la présence ou de l’absence du jeune mineur.

Tout départ imprévu de la Résidence doit être justifié 24h à l’avance et approuvée par le responsable légal.

Toute sortie au-delà de 22h devra être approuvée par le responsable légal.

ARTICLE 5 : En cas d’incident, la Résidence contactera le responsable légal immédiatement et appellera si nécessaire les forces de l’ordre.

ARTICLE 6 : La Résidence n’est plus responsable du mineur en cas du non-respect du règlement de sa part.

Date : ……. /……. /…… N° du logement : ………. Nom du résident (e)  : …………………………....................

Nom du responsable légal : ……………………………………………………………………………………………………………

Adresse : …………………………………………………………………………………………………………………………………………..

N° de téléphone en cas d’urgence : ……………………………………………………………………………………………….

Signature du résident et de son responsable légal accompagnées de la mention « lu et approuvé » :

